

## Sommaire

1.	Le cadre général du Compte Financier Unique .....	1
2.	Analyse de la section de fonctionnement .....	1
3.	Analyse de la section d'investissement .....	4
4.	Analyse des résultats de l'année 2024 .....	5

## 1. Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Allennes-les-Marais ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

Dans le cadre de la généralisation du passage au CFU, et dans la mesure où la collectivité remplit les prérequis techniques, l'intention de passer au CFU en 2024 a été indiquée au Service de Gestion Comptable.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 a donc été soumis pour la première fois à l'examen et à la validation du conseil d'administration.

Le CFU retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte Financier Unique 2024 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## 2. Analyse de la section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement courant, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.
- ✓ les recettes issues du produit des dotations et les produits des différents services publics (locations de salle, participation au voyage...).

## b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

L'année 2024 est marquée par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de - 3,24 % par rapport à l'exercice 2023 malgré une hausse du chapitre 011 - Charges à caractère général de + 2,32 %

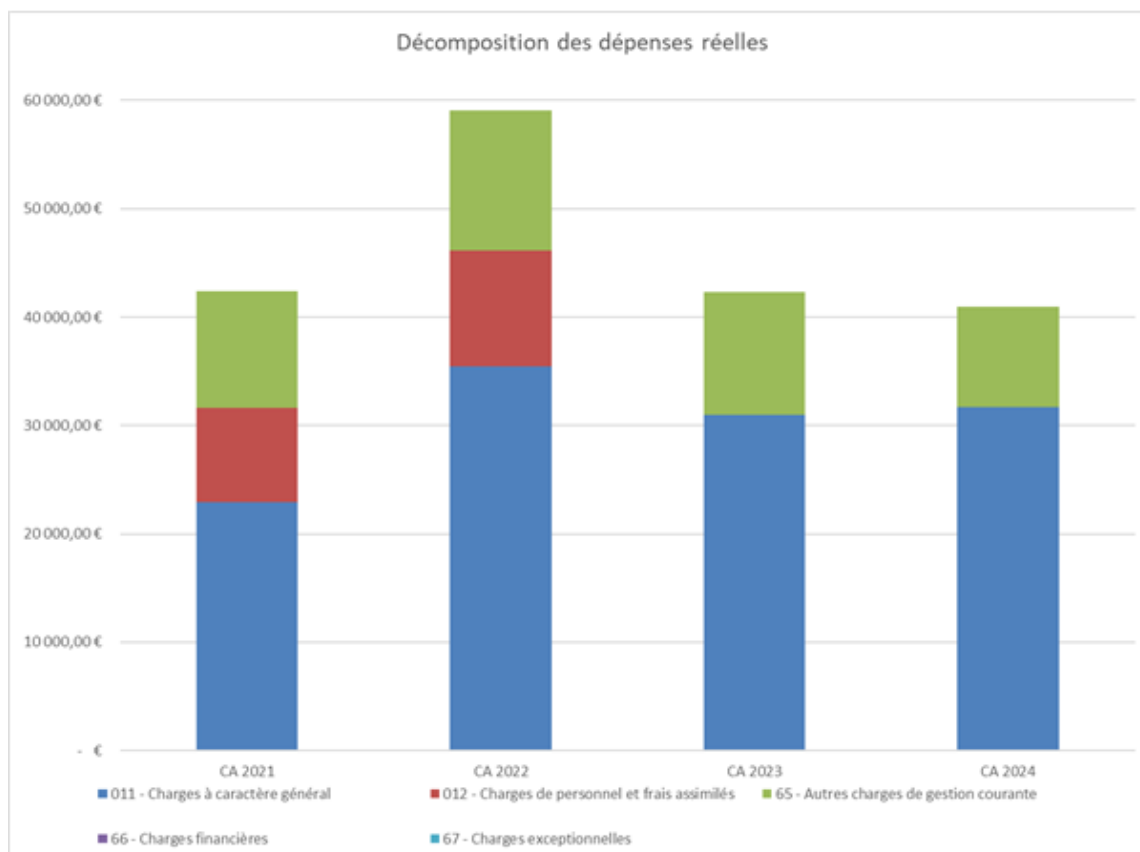
Cette baisse trouve principalement sa source dans la diminution de 18,27 % des dépenses du chapitre 65 autres charges de gestion courante avec notamment :

- La baisse de la cotisation à l'OICAFPA au titre du service d'aide à domicile : - 7,24 %
- un recul des aides attribuées : - 96,21 %

Dépenses	CFU 2024
<b>011 - Charges à caractère général</b>	31 698,88 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	- €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	9 240,83 €
<b>66 - Charges financières</b>	- €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	- €
<b>68 - Dotation aux provisions et dépréciations</b>	- €
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>40 939,71 €</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	- €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	2 879,30 €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>2 879,30 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>43 819,01 €</b>

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

011 - Charges à caractère général :	77,42 %
65 - Charges de gestion courante :	22,58 %



<b>Recettes</b>	<b>CFU 2024</b>
<b>002 - Excédents de fonct capitalisés de N-1</b>	- €
<b>013 - Atténuation de charges</b>	- €
<b>70 - Produits des services</b>	2 058,10 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>	- €
<b>74 - Dotations et participations</b>	40 000,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	19 265,60 €
<b>76 - Produits financiers</b>	- €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	- €
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>61 323,70 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	- €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	- €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>61 323,70 €</b>

L'année 2024 est marquée par une hausse sensible des recettes réelles de fonctionnement de + 10,54 % par rapport à l'exercice 2023 avec un retour à un niveau similaire à l'année 2022.

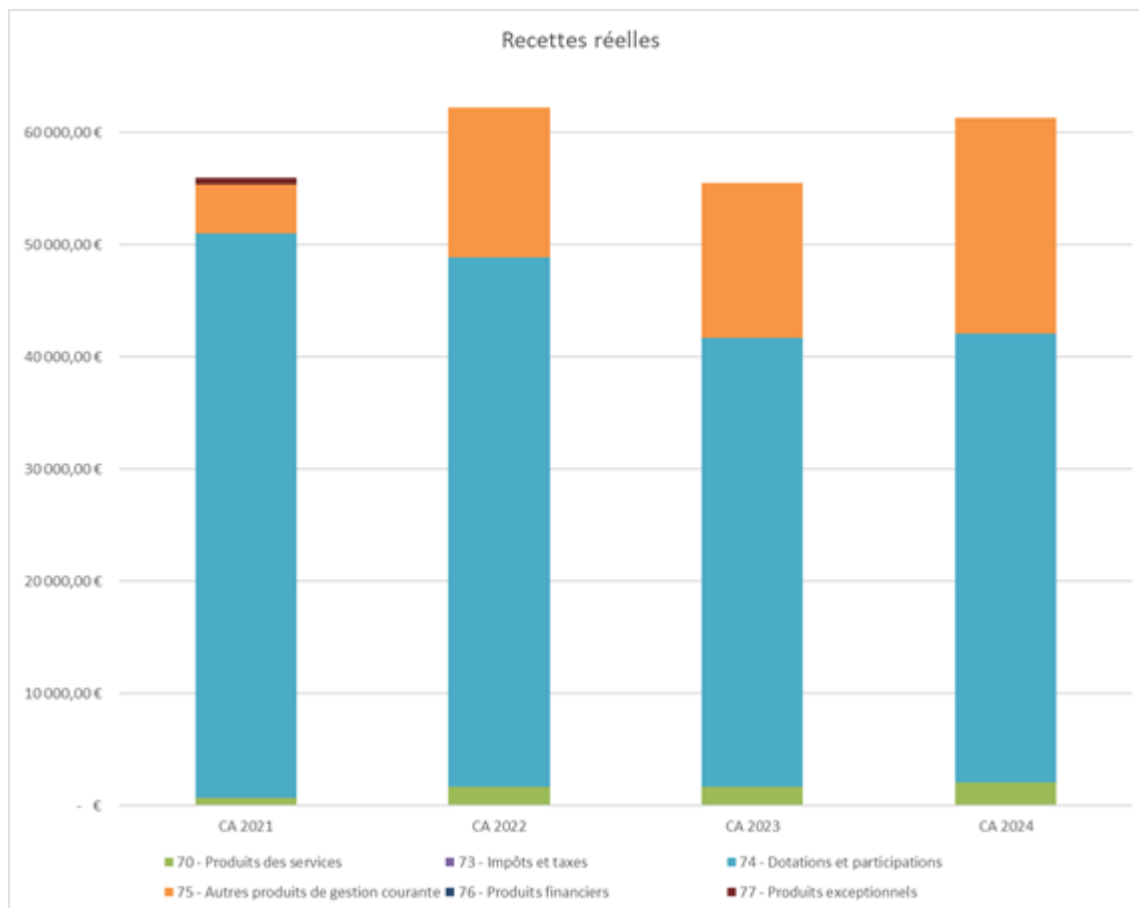
Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ Une hausse du produit des services : + 21,54 % notamment liée à la hausse des inscriptions au voyage des aînés
- ✓ Le maintien de la subvention versée par la commune à un niveau de 40 000 €

- ✓ Une hausse du chapitre autres produits de gestion courante liée à la dynamique des locations de la salle Henri Bernard (+ 43,99 %)

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

74 - Dotations et participations :	65,23 %
75 - Autres produits de gestion courante :	31,41 %
70 - Produits des services :	3,35 %



### 3. Analyse de la section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du centre communal d'action sociale de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement du CCAS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de travaux soit sur des équipements déjà existants.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes perçues au titre du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) liées aux investissements réalisés en N-2 et les dotations aux amortissements des immobilisations.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	CFU 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 341,92 €
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>1 341,92 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 341,92 €</b>

Recettes	CFU 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 215,34 €
13 - Subventions d'investissement	- €
23 - Immobilisations en cours	- €
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>1 215,34 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 879,30 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>2 879,30 €</b>
<b>Total recettes de d'investissement</b>	<b>4 094,64 €</b>

Pour l'année 2024, la section d'investissement est composée :

- ✓ De dépenses liées à l'achat de matériel pour la salle Henri Bernard et les jardins familiaux
- ✓ De recettes issues du FCTVA et de l'amortissement des immobilisations

## 4. Analyse des résultats de l'année 2024

L'année 2024 se termine par deux résultats positifs qui viendront se cumuler aux excédents antérieurs :

- ✓ Section de fonctionnement : + 17 504,69 €
- ✓ Section d'investissement : + 2 752,72 €

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat 2024 (a - b) = c	Résultats antérieurs reportés (d)	Résultats cumulés à reporter (c + d) = e
<b>Section de Fonctionnement</b>	61 323,70 €	43 819,01 €	<b>17 504,69 €</b>	42 774,53 €	<b>60 279,22 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	4 094,64 €	1 341,92 €	<b>2 752,72 €</b>	1 827,19 €	<b>4 579,91 €</b>

Fait à Allennes-Les-Marais  
Le 14 avril 2024

Le Président,

Carine VANDAELE

